

◀ **Communiqué de la fédération SUD éducation** ▶

Statut des directeurs-trices d'école :

SUD éducation dénonce les projets ministériels

Ce lundi 12 novembre, le ministre Jean-Michel Blanquer déclarait son projet de présenter une "loi pour un changement de statut du directeur d'école".

Les intentions ministérielles sont claires, et largement étayées par plusieurs rapports publiés cette année, dont le rapport Bazin-Rilhac publié le 1er août. Il s'agirait de donner un statut de supérieur-e hiérarchique au-à la directeur-trice d'école, dans le cadre d'une diminution du nombre d'écoles et de la transformation des écoles en établissements du type de ceux du second degré.

SUD éducation refuse catégoriquement ce projet qui vise à introduire toujours plus le management dans les pratiques professionnelles, ainsi qu'à réaliser toujours plus d'économies budgétaires sur le dos de l'école publique.

À l'opposé de ces conceptions libérales, pour SUD éducation, la répartition des tâches permet une cohésion, dans une relation de travail horizontale. La direction collégiale fonctionne lorsque les moyens en temps sont suffisants.

SUD éducation revendique :

- la prise en charge collective des directions d'école**
- du temps de concertation réel (18 h devant élèves, 6 h de concertation)**